



Lutte contre les frelons asiatiques Formulaire de demande de subvention communale

À retourner au Greffe municipal, Place de la Tour 6, 1270 Trélex
ou par courriel à greffe@trelex.ch

Ce formulaire est exclusivement destiné aux résident-e-s de la Commune de Trélex et aux propriétaires de biens sur le territoire communal.

La Commune peut accorder une participation financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques, sur présentation du présent formulaire et des justificatifs demandés.

1. Informations personnelles

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

No de parcelle : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

2. Documents à joindre

- Attestation de votre assurance privée indiquant qu'elle ne prend pas en charge les frais.
- Quittance de la facture payée à la société mandataire.
- Coordonnées bancaires ou postales.

3. Barème des subventions

Montant de la facture	Subvention accordée
En dessous de CHF 500.-	CHF 50.-
De CHF 500.- à CHF 1'000.-	CHF 150.-
De CHF 1'000.- à CHF 1'500.-	CHF 250.-
De CHF 1'500.- à CHF 2'000.-	CHF 350.-

4. Signature

Je certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.

Lieu et date :

Signature :



Commune de Trélex
Place de la Tour 6
CH-1270 Trélex

greffe@trelex.ch
+41 22 369 92 92

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026

